

---

***Le travail des députés québécois en circonscription***

Présenté au Congrès annuel de l'Association canadienne de science politique (ACSP)  
Mai 2011, Université Wilfrid-Laurier

Eric Montigny Ph.D.  
Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires  
Université Laval  
[eric.montigny@pol.ulaval.ca](mailto:eric.montigny@pol.ulaval.ca)

Au lendemain de son élection, un nouveau député se rend rapidement compte qu'aucun mode d'emploi ne l'attend. Dans les balises administratives en vigueur, hormis ses obligations parlementaires, il est libre d'organiser son temps et les ressources mises à sa disposition. Comme un travailleur autonome, il lui appartient aussi de choisir le style de député qu'il adoptera et le nombre d'heures qu'il consacrera à ses commettants. Deux conventions issues de la tradition britannique s'appliquent néanmoins: 1) un député se doit de représenter tous ses commettants, sans égard à leur identification partisane et 2) il ne doit pas prétendre représenter une autre circonscription que la sienne (Gay, 2005 :57).

Même si aucune définition de tâche particulière n'est associée au travail en circonscription, une définition semble faire consensus sur le plan conceptuel. En effet, plusieurs activités peuvent être regroupées dans cette rubrique. Pour l'essentiel, il s'agit d'assurer un soutien, une aide aux individus, aux groupes et aux localités dans leurs relations avec le gouvernement (Cain, Ferejohn et Fiorina, 1987 : 51). Dans les faits, cela correspond à une composante centrale du travail des parlementaires. La littérature portant sur le lien entre les élus et leurs commettants est d'ailleurs abondante, particulièrement aux États-Unis. De la corrélation longitudinale à l'analyse de la prise de décision en passant par l'observation participative, différentes approches furent utilisées (Kuklunski: 1979). On a ainsi cherché à définir le rôle du député, à cerner les différents styles de représentation, à établir le partage de son temps de travail. Sur le plan institutionnel, on a notamment voulu cerner l'impact des différents systèmes politiques sur le travail des élus.

Un pan central de la littérature porte sur le rôle du député, sur les différentes facettes de son travail et sur le type de style qu'il adopte auprès de ses commettants. À cet égard, rappelons les cadres conceptuels de Lemieux (1962), de Fenno (1977), de Searing (1985), de Studler et McAllister (1994) ainsi que de Norton et Wood (2003). L'examen de la littérature portant sur l'évolution du travail des députés révèle que nous assistons à la fois à une professionnalisation et à une augmentation de la charge de travail du député (Norton et Wood, 2003: 31) (King,

---

1981 :250). Au Canada, en Australie et en Grande-Bretagne, différentes études ont été réalisées afin de mesurer le temps qu'ils consacrent au travail en circonscription (Gay, 2005) (Norris, 1997) (Clarke et al., 1975) (Halligan, Krause, Williams et Hawker, 1988) (Docherty, 2005). Depuis Gélinas (1969), bien peu d'études ont cependant été menées pour comprendre la nature et l'évolution de la relation qu'entretiennent les députés québécois envers leur circonscription.

Dans un premier temps, cette communication permettra d'illustrer l'évolution du rôle du député québécois depuis la Révolution tranquille et ce, en comparant des données contemporaines à celles obtenues à cette époque par Gélinas (1969). De même, elle rendra compte des distinctions observées auprès des députés selon leur genre. Dans un deuxième temps, nous cernerons les réalités vécues par les députés en circonscription. Il s'agit ici de déterminer la place occupée par le travail en circonscription dans la tâche d'un député et de cerner ses principales activités. Enfin, nous présenterons des données comparatives en lien avec le caractère fédéral du système politique canadien, notamment quant au niveau de collaboration entre les députés québécois fédéraux et ceux de l'Assemblée nationale du Québec.

Les données présentées dans cette communication furent recueillies sur un période de deux mois se terminant en mars 2011, donc avant le dernier scrutin fédéral. Un questionnaire, suivi de deux rappels, fut envoyé par la poste auprès de 124 élus de l'Assemblée nationale du Québec et de 75 élus québécois de la Chambre des communes. De ce nombre, 58 membres de l'Assemblée nationale du Québec et 31 membres québécois de la Chambre des communes ont retourné un questionnaire complété, pour un taux de réponse de 44,7%. Chacun des groupes parlementaires est représenté.

## **1. Le rôle du député québécois**

En étudiant la campagne électorale québécoise de 1956 à l'échelle d'une circonscription, Vincent Lemieux (1962) a établi une opposition entre deux types de représentants politiques, soit le législateur et le médiateur. Selon Lemieux :

« le législateur travaille à l'Assemblée législative, il propose, discute ou critique des mesures souvent abstraites pour ses électeurs et dont l'application ne touchera habituellement que certaines catégories parmi eux. Le médiateur, lui, comme son

---

terme l'indique, est celui qui rend plus concret le gouvernement et l'administration; son travail consiste à établir entre eux et des individus, ou des groupes déterminés, des canaux de communication où passent des subventions, contrats, emplois, etc. (Lemieux, 1962: 336).

Lemieux souligne que s'affrontent ici deux conceptions du rôle de représentant, soit celui du représentant « idéal » en vertu de la bonne doctrine démocratique et le représentant « réel » issu de la machine politique. Il en dégage d'ailleurs des oppositions multiples : 1) entre transmission de paroles et de biens, 2) entre activité provinciale et locale, 3) entre l'action très indirecte sur des individus et des groupes quelconques et l'action directe sur des individus et des groupes déterminés. Sur le plan conceptuel, la distinction entre les rôles de médiateur et de législateur développée par Lemieux (1962) demeure toujours actuelle. Avec cette distinction en tête, nous explorons trois facettes du rôle du député, soit celui de sa conception générale de sa fonction, de sa vision de son rôle en circonscription et celui de la professionnalisation du métier de député.

***Représentant ou législateur?*** - Dans ses recherches portant sur les députés québécois et l'administration publique, Gélinas précisait qu'en plus d'être un législateur, le parlementaire était aussi « un mandataire, un membre d'un parti politique, un intermédiaire à l'égard des citoyens et des groupes et enfin, un contrôleur de l'administration » (1968 :164). Dans son ouvrage de 1969, il fait état des résultats obtenus auprès des parlementaires de l'assemblée législative québécoise quant à leur conception de leur rôle. Il avait alors établi 8 catégories, soit 1) représenter sa circonscription, 2) promouvoir la politique de son parti, 3) surveiller le travail de l'administration, 4) faire valoir ses idées personnelles sur des problèmes d'intérêt public, 5) être le porte-parole des corps intermédiaires, 6) contrôler les initiatives prises par le gouvernement, 7) représenter les électeurs de la province et 8) légiférer. Il convient de voir si cela a évolué.

À l'époque, une majorité importante de députés avait d'abord retenu l'objectif de représenter leur circonscription. Les résultats obtenus par Gélinas suite à l'administration d'un questionnaire sont présentés au tableau 1. Lorsque l'on fait la somme des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> choix, nous observons que le rôle de représentant de circonscription affichait un total de 46 comparativement à 23 pour celui de législateur (N=142).

**Tableau 1**  
**Rôles des parlementaires québécois (Gélinas, 1969 :79)**

Rôles	1 <sup>er</sup> choix	2 <sup>e</sup> choix	3 <sup>e</sup> choix	Total
Représenter sa circonscription	31	10	5	46
Promouvoir la politique de son parti	0	7	8	15
Surveiller le travail de l'administration	1	7	7	15
Faire valoir ses idées personnelles sur des problèmes d'intérêt public	2	3	12	17
Être le porte-parole des corps intermédiaire	2	7	3	12
Contrôler les initiatives prises par le gouvernement	0	0	2	2
Représenter les électeurs de la province	1	8	3	12
Légiférer	14	8	1	23

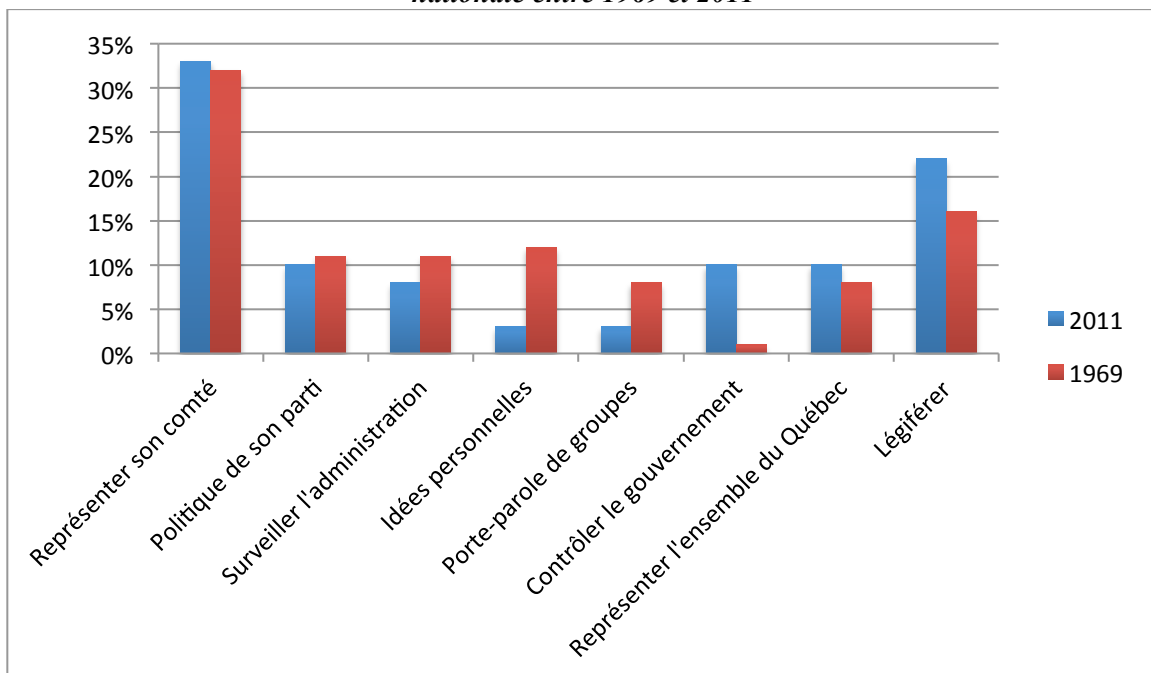
Répété plus de quarante ans plus tard, le même exercice révèle certains changements. Il confirme néanmoins la place prépondérante accordée au travail en circonscription. Les données obtenues en 2011 sont présentées au tableau 2.

**Tableau 2**  
**Rôles des parlementaires de l'Assemblée nationale en 2011**

Rôles	1 <sup>er</sup> choix	2 <sup>e</sup> choix	3 <sup>e</sup> choix	Total
Représenter sa circonscription	54	3	1	58
Promouvoir la politique de son parti	6	3	9	18
Surveiller le travail de l'administration	4	3	8	15
Faire valoir ses idées personnelles sur des problèmes d'intérêt public	1	1	3	5
Être le porte-parole des corps intermédiaires	4	1	1	6
Contrôler les initiatives prises par le gouvernement	2	9	6	17
Représenter les électeurs de la province	8	7	4	19
Légiférer	16	14	9	39

Cette fois, on note un total de 58 pour la somme des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> choix portant sur le rôle de représentant et ce, comparativement à un total de 39 pour le rôle de législateur (N=177). Le graphique 1 illustre d'ailleurs en pourcentage l'évolution de la perception que les députés se font de leur travail. Regroupant plus de 30% des réponses totales en 1969 et en 2011, on y constate que le rôle de représentant est demeuré relativement stable pendant les deux périodes. Avec 22% comparativement à 16%, le rôle de législateur semble plus important en 2011 qu'en 1969. Il en est de même en ce qui concerne le rôle de contrôleur du gouvernement. Ces changements se sont particulièrement faits au dépend des rôles de défendre ses idées personnelles et d'être le porte-parole de groupes ou de corps intermédiaires.

**Graphique 1**  
**Comparaison en pourcentage de la conception de leur rôle par les députés de l'Assemblée nationale entre 1969 et 2011**



En résumé, les députés d'aujourd'hui se voient toujours dans une forte proportion comme étant des représentants de circonscription. Ils se considèrent par ailleurs davantage comme des législateurs et comme des contrôleurs. Cela se fait au dépend d'un rôle plus individualisé, plus personnel. Cela peut signifier un accroissement de l'impact d'une culture politique associée à une discipline de parti plus rigide.

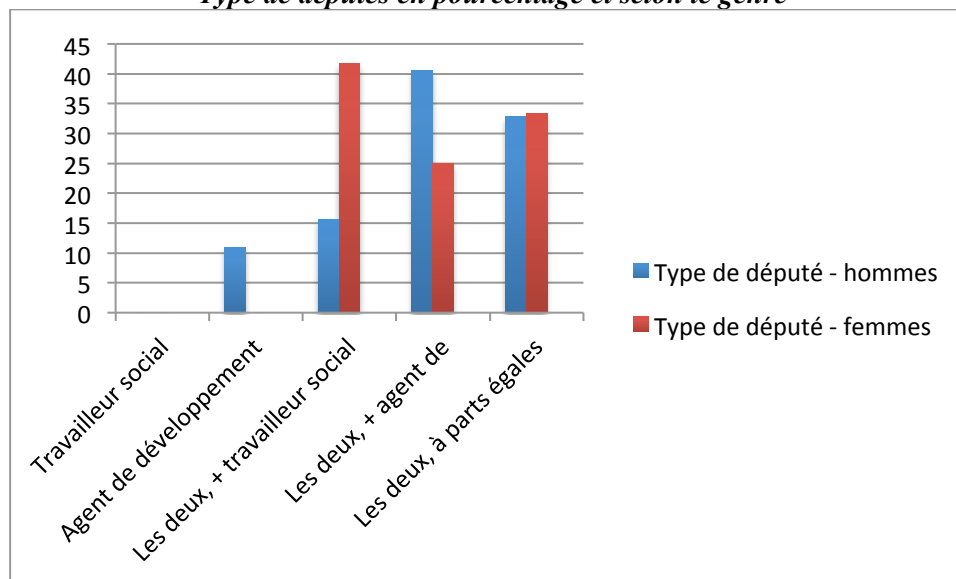
**Travailleur social ou agent de développement?** – Au-delà de la conception de son rôle de député, celui-ci peut également définir sa propre conception de son rôle en circonscription. Nous utilisons

---

la catégorisation développée par Searing (1985: 355). Il note l'existence de trois types de députés de circonscription, soit 1) le travailleur social, 2) l'agent de développement et le député hybride qui remplit ces deux fonctions. En Grande-Bretagne, il a constaté que la majorité des députés interrogés se considérait comme des travailleurs sociaux (75%) et qu'à peine plus d'un député sur dix se voyait comme un agent de développement (13%).

Qu'en est-il de la situation au Québec? Les données recueillies auprès de parlementaires québécois (Assemblée nationale et Chambre des communes) nous indiquent un portrait fort différent. Aucun des 88 répondants n'a retenu le choix unique de travailleur social et seulement 7 hommes ont retenu le choix unique d'agent de développement. Ils ont identifié une préférence pour une certaine mixité. Ainsi, 20 d'entre eux indique avoir une dominante de travailleur social, 32 une dominante d'agent de développement et 29 les deux à parts égales. Tel que l'illustre le graphique 2, des variations selon le genre sont cependant observées. Ainsi, en pourcentage, nous observons que les femmes parlementaires se considèrent davantage comme des travailleuses sociales que les hommes. À l'inverse, ceux-ci voient davantage leur rôle de député en circonscription comme étant celui d'un agent de développement. 42 % des femmes se voient comme des députées ayant une dominante «travailleur social» comparativement à 16 % chez les hommes. À l'inverse, 40% des hommes se voient comme ayant une dominante «agent de développement» et 11% comme des «agents de développement» uniquement.

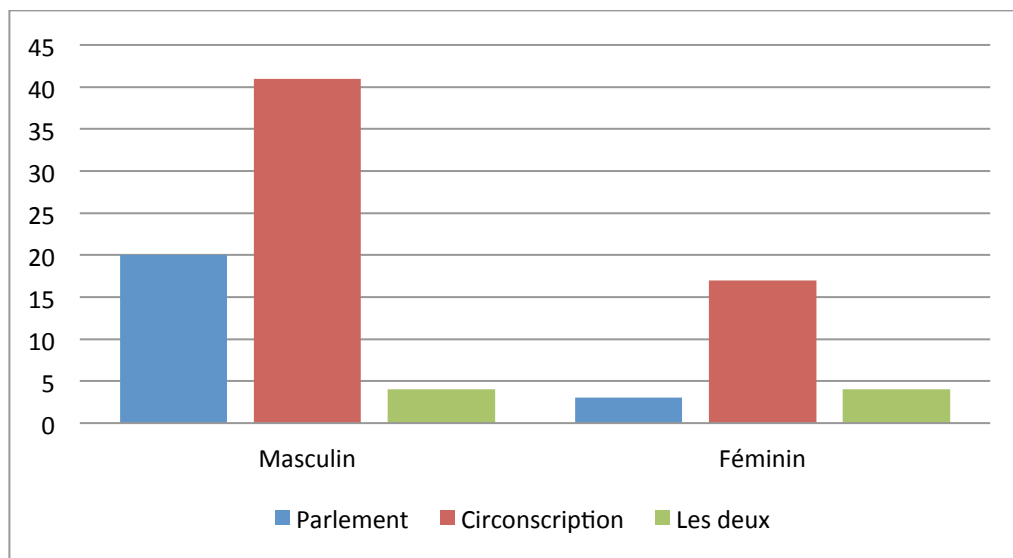
**Graphique 2**  
**Type de députés en pourcentage et selon le genre**



---

Tremblay et Pelletier (1995) ont également analysé la perception des rôles des députés québécois, en insistant sur leur genre. Tout comme Briggs (2000), ils constatent que les élu·es font face des réalités familiales souvent plus complexes que leurs collègues masculins. Ils notent cependant que « les élus et les élu·es se rejoignent quant à leur façon de concevoir le rôle de parlementaire : l'aspect d'intermédiaire entre l'administration gouvernementale et la population domine tant chez les femmes que chez les hommes et le rôle de contrôle reste effacé pour les deux, alors que le rôle de législateur se veut plus important pour les hommes que pour les femmes; en plus, elles et ils sont d'avis que les femmes et les hommes ne gèrent pas le pouvoir de la même façon. » (Tremblay et Pelletier, 1995 :85). Leur échantillon regroupait 44 parlementaires de la Chambre des communes à Ottawa et de l'Assemblée nationale du Québec. Nous avons voulu voir cette distinction était toujours fondée, mais avec un échantillon plus élevé (N=89). Le graphique 3 illustre la préférence des parlementaires entre le travail de circonscription et celui du parlement selon le genre.

**Graphique 3**  
***La préférence entre le travail parlementaire et en circonscription selon le genre***

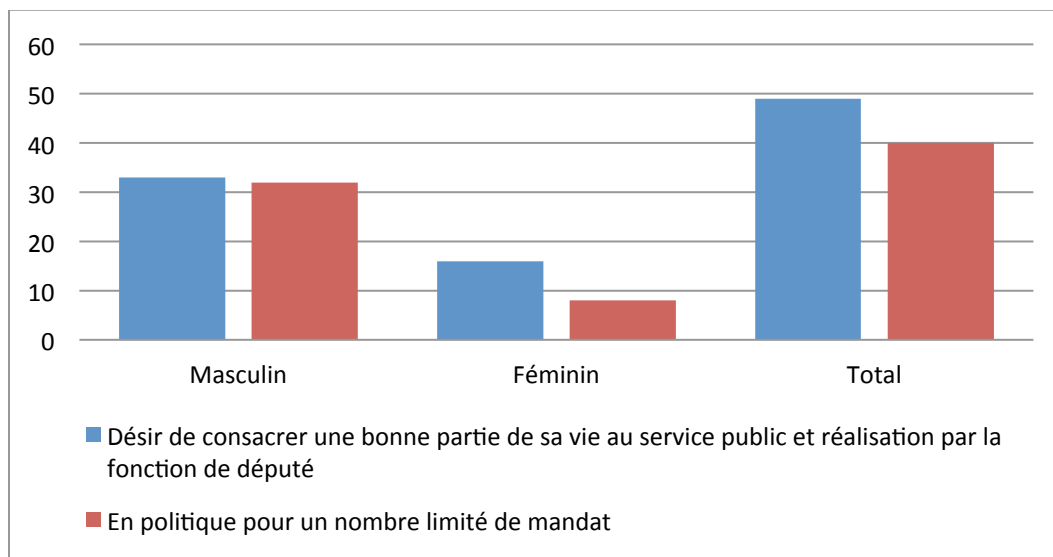


En vertu des données recueillies, tant les hommes que les femmes préfèrent le travail en circonscription que celui au parlement. L'écart, sur le plan des préférences est cependant important. 30% des hommes préfèrent le travail au parlement comparativement à seulement 12,5% de femmes.

---

***Des politiciens de carrière?*** – Les premiers parlementaires québécois étaient essentiellement des notables oeuvrant au service de leur communauté sans rémunération liée directement à leur fonction. (Hare, 1993). La réalité est bien différente aujourd’hui. On note une professionnalisation du soutien aux députés (salaire, personnel de circonscription, soutien administratif des parlements). Sur le plan individuel, nous avons également voulu savoir si les parlementaires espéraient faire une longue carrière politique ou se limiter à un nombre restreint de mandats. Sur 89 répondants, 49 ont indiqué vouloir consacrer une bonne partie de leur vie à la charge de député et ce, comparativement à 40 qui souhaitent effectuer un nombre limité de mandats. Fait important, nous n’avons pas observé de variations importantes d’un parlement à l’autre. Étonnamment, le graphique 4 nous révèle plutôt un écart selon le genre.

**Graphique 4**  
***Professionnalisation du travail de député selon le genre***



Selon les données recueillies, les parlementaires masculins se divisent en parts égales entre les deux catégories (33 versus 32). Ce n’est pas le cas chez les femmes. Celles-ci sont deux fois plus nombreuses (16 comparativement à 8) à vouloir faire carrière en politique plutôt que de se limiter à un nombre restreint de mandats.

\*\*\*



---

À la lumière des résultats obtenus, nous pouvons formuler trois constats quant au rôle de député. Pour reprendre la typologie de Lemieux (1962), ceux-ci demeurent dans une forte proportion d'abord des représentants. Ils sont cependant davantage liés à leur parti qu'autrefois. Deuxièmement, en circonscription, les femmes apparaissent être davantage des travailleuses sociales et les hommes des agents de développement. Enfin, on observe également une distinction selon le genre où une plus grande proportion de femmes que d'hommes se considère comme des politiciens de carrière.

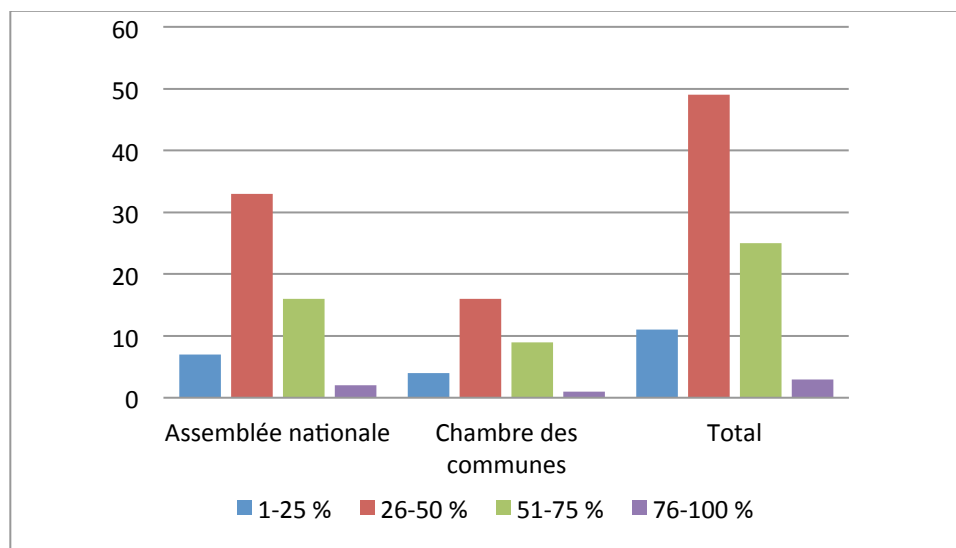
## **2. Réalités et évolution du travail en circonscription**

Dans le cadre de leurs fonctions, les députés sont appelés à consacrer beaucoup de temps en circonscription. Cette réalité demeure cependant peu connue. Le bureau de circonscription est également appelé à jouer au rôle central auprès des commettants. De façon plus précise, nous examinerons d'abord le temps consacré par un député québécois au travail en circonscription ainsi que le type d'activités qui composent son quotidien. Nous examinerons ensuite la tâche liée au bureau de comté, tant sur le plan de la forme des demandes, du volume de demandes que sur le rôle joué par le personnel politique.

***Le temps passé en circonscription*** - En Grande-Bretagne, le volume des échanges avec les sujets de Sa Majesté a augmenté de façon substantielle entre les années 60 et 90. Les députés passent également beaucoup plus de temps dans leur circonscription qu'auparavant (Norton et Wood, 2003: 31; Gay, 2005 :62). Norris (1997 :36) évaluait d'ailleurs à plus de 30 heures par semaine le travail effectué par un député britannique en lien direct avec sa circonscription.

La hausse du temps passé en circonscription s'expliquerait par la croissance de l'électorat, la croissance de l'appareil public, une plus grande connaissance populaire de la possibilité d'intervention du député et par le niveau élevé de résolution des cas qui encourage le recours croissant au service du député. Les députés seraient également plus sensibles au travail en circonscription en raison de la volatilité accrue de l'électorat, des attentes croissantes en ce sens au niveau de l'organisation locale des partis et l'apparition de députés de carrière. Cela se traduirait d'ailleurs par une distinction moins évidente entre ce qui était autrefois du travail parlementaire et du travail en circonscription (Norton, 1994).

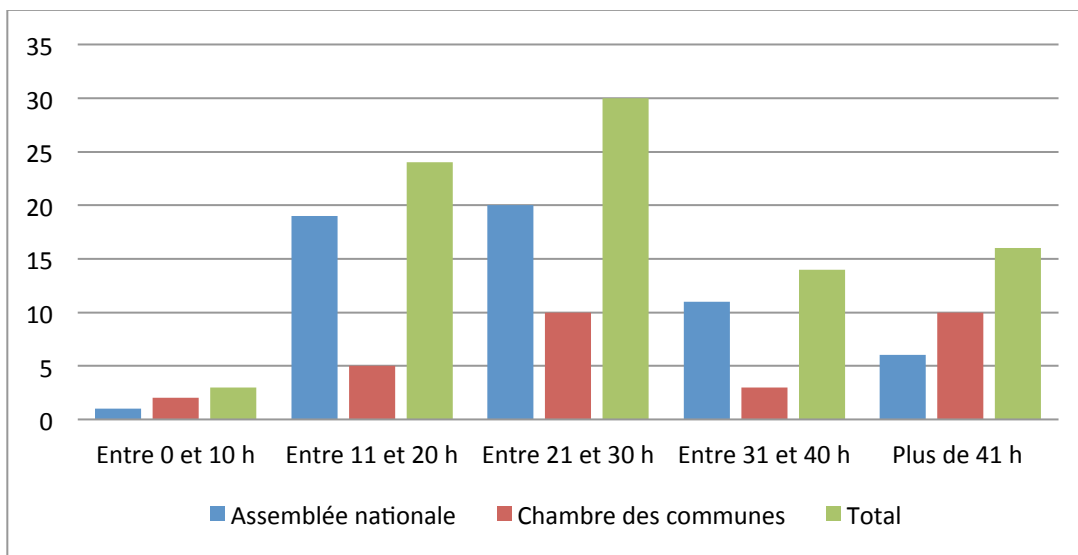
**Graphique 5**  
**Proportion du temps de travail passé en circonscription**  
**selon le parlement en 2011**



Dans une étude portant sur le temps consacré au travail en circonscription, Clarke, Price et Krause (1975) ont conclu que les députés provinciaux au Canada consacraient également une partie importante de leur temps à servir leurs électeurs. À cette époque, 56,7% des trente députés québécois interrogés estimaient consacrer entre 26 et 50% de leur temps aux dossiers de circonscription. Selon des données de 2011 présentées au graphique 5, ce taux n'a pas connu de changement (n=58). En effet, 56,8% des députés de l'Assemblée nationale du Québec évaluait leur temps passé en circonscription entre 26 et 50%. Les députés québécois siégeant à la Chambre des communes (n=30) affichent des résultats similaires à leurs homologues de Québec.

Par ailleurs, il convient de mesurer ce que cela représente comme tâche en termes d'heures hebdomadaires moyennes ainsi qu'à quels types d'activités cela correspond. Le graphique 6 illustre le nombre d'heures consacrées au travail en circonscription par semaine. Sur les 87 répondants, 30 siègent à la Chambre des communes et 57 à l'Assemblée nationale du Québec. Au total, un nombre plus important de députés disent consacrer de 21 à 30 heures par semaine au travail en circonscription. Si nous retenons les catégories supérieures à 20 heures pour effectuer une comparaison entre les parlements, nous constatons que cela regroupe 76,6% des députés fédéraux et 65% des députés de l'Assemblée nationale du Québec.

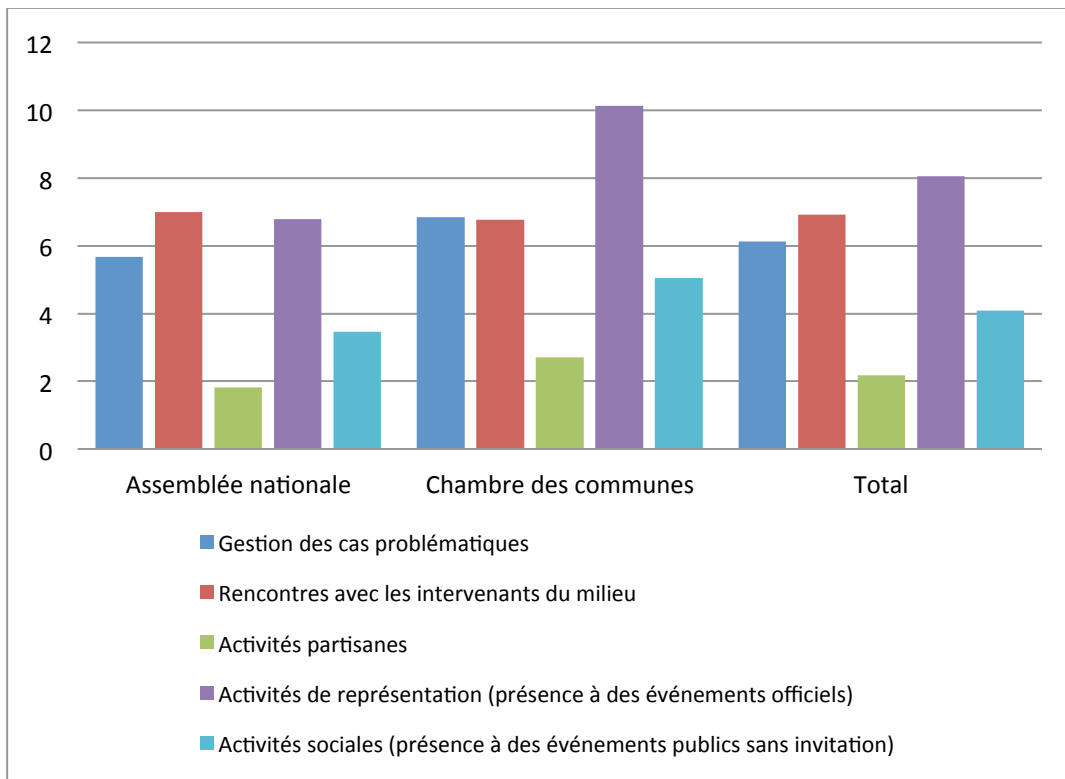
**Graphique 6**  
**Nombre d'heures par semaine consacrées au travail en circonscription**  
**selon le parlement en 2011**



Le graphique 7 présente des données plus détaillées en fonction des activités réalisées en circonscription. Les données colligées indiquent qu'une bonne partie de l'écart observé entre les députés fédéraux et ceux de l'Assemblée nationale s'explique par un plus grand nombre d'heures consacrées à effectuer de la représentation lors d'évènements officiels. Cela n'est pas surprenant compte tenu de la taille plus grande de leur circonscription.

En moyenne, les députés de l'Assemblée nationale du Québec consacrent par semaine 5,6 heures à la gestion de cas problématiques, 7 heures en rencontres avec des intervenants du milieu, 1,8 heures pour des activités partisanes, 6,8 heures à des activités de représentations lors d'évènements officiels, 3,5 heures à des évènements publics populaires. Leurs homologues consacrent à ses mêmes activités respectivement, 6,8 heures, 6,7 heures, 2,7 heures, 10,1 heures et 5,1 heures. La rencontre de citoyens dans le cadre de la gestion de cas problématiques, (faire du bureau de comté), n'occupe donc qu'environ 20% du travail en circonscription. En milieu rural, cette proportion tend cependant à s'accroître. En effet, les députés des régions disaient y consacrer plus de 7 heures en moyenne, comparativement à 5 heures en milieu urbain ou en banlieue.

**Graphique 7**  
**Nombre d'heures consacrées en circonscription**  
**selon les activités et les parlements en 2011**



**Le bureau de circonscription** – Nous avons vu précédemment que le député est mieux outillé qu’auparavant dans son rôle de médiateur. L’époque où le travail de circonscription incombait en bonne partie à l’épouse du député est bel et bien révolue (Clapp, 1963 :416). Franks (2007 :31) souligne d’ailleurs que le service en circonscription est tributaire de la qualité du personnel politique qui y est affecté. Il convient d’examiner l’évolution du type de demande, leur volume et le rôle du personnel politique.

Le type de demandes formulées auprès des bureaux de circonscription est varié. Au Québec, Gélinas (1969) a tenté de savoir quelles étaient les principales raisons qui poussaient les citoyens à s’adresser à leur député. Comme en témoigne le tableau 3, il appert que le rôle de représentant de sa circonscription était à l’époque davantage associé à celui d’intermédiaire portant sur des biens que sur des idées ou des opinions.

**Tableau 3**  
**Motifs qui amènent les électeurs à s'adresser aux parlementaires de l'Assemblée nationale en 1969 (Gélinas, 1969 : 87)**

	1 <sup>er</sup> choix	2 <sup>e</sup> choix	3 <sup>e</sup> choix	Total
Demander des informations	13	15	6	34
Corriger une erreur administrative	6	10	12	28
Donner des renseignements	0	2	5	7
Obtenir des biens et des services	23	13	10	46
Demander des emplois dans le secteur public	7	7	12	26
Faire des suggestions	0	2	3	5

En reprenant les mêmes catégories que Gélinas (1969) en 2011, nous obtenons des résultats différents. Ceux-ci sont représentés au tableau 4. Nous y constatons que les attentes des commettants ont changé. Ils s'adressent maintenant davantage à leur député pour corriger une erreur administrative ou demander une information que pour obtenir un bien ou un service. Il en est de même en ce qui concerne les demandes d'emplois dans le secteur public.

**Tableau 4**  
**Motifs qui amènent les électeurs à s'adresser aux parlementaires de l'Assemblée nationale en 2011**

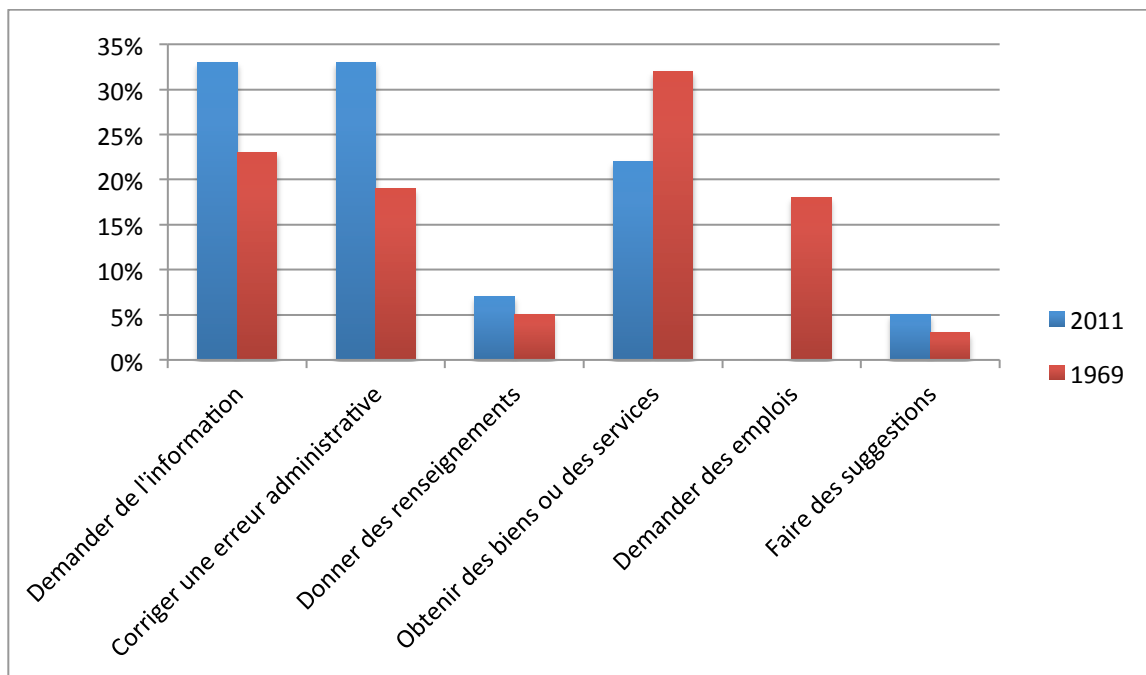
	1 <sup>er</sup> choix	2 <sup>e</sup> choix	3 <sup>e</sup> choix	Total
Demander des informations	16	25	13	54
Corriger une erreur administrative	29	16	9	54
Donner des renseignements	4	3	4	11
Obtenir des biens et des services	13	12	21	36
Demander des emplois dans le secteur public	0	0	0	0
Faire des suggestions	1	1	7	9

Le graphique 8 présente ces données en pourcentage de manière comparative. La somme des trois premiers choix s'élève à 146 pour 1969 et à 164 pour 2011. En 1969, 42% des demandes visaient soit à obtenir de l'information ou à corriger une erreur administrative et ce,

---

comparativement à 66% en 2011. En 1969, 50% des demandes visaient l'obtention de biens, de services ou d'un emploi dans le secteur public. Cela ne représentait que 22% en 2011.

**Graphique 8**  
**Types de demandes formulées en circonscription auprès des députés de l'Assemblée nationale en 1969 et en 2011 en pourcentage**



Gélinas (1969) a également constaté que les députés accueilleraient davantage les électeurs dans leur bureau de comté et qu'ils y recevaient un plus grand nombre d'appels téléphoniques qu'au parlement. Si ce phénomène demeure inchangé en 2011, le courriel est cependant venu modifier considérablement la donne et décloisonner le travail de circonscription en permettant aux députés de demeurer davantage en lien avec leur circonscription lorsqu'ils sont au parlement.

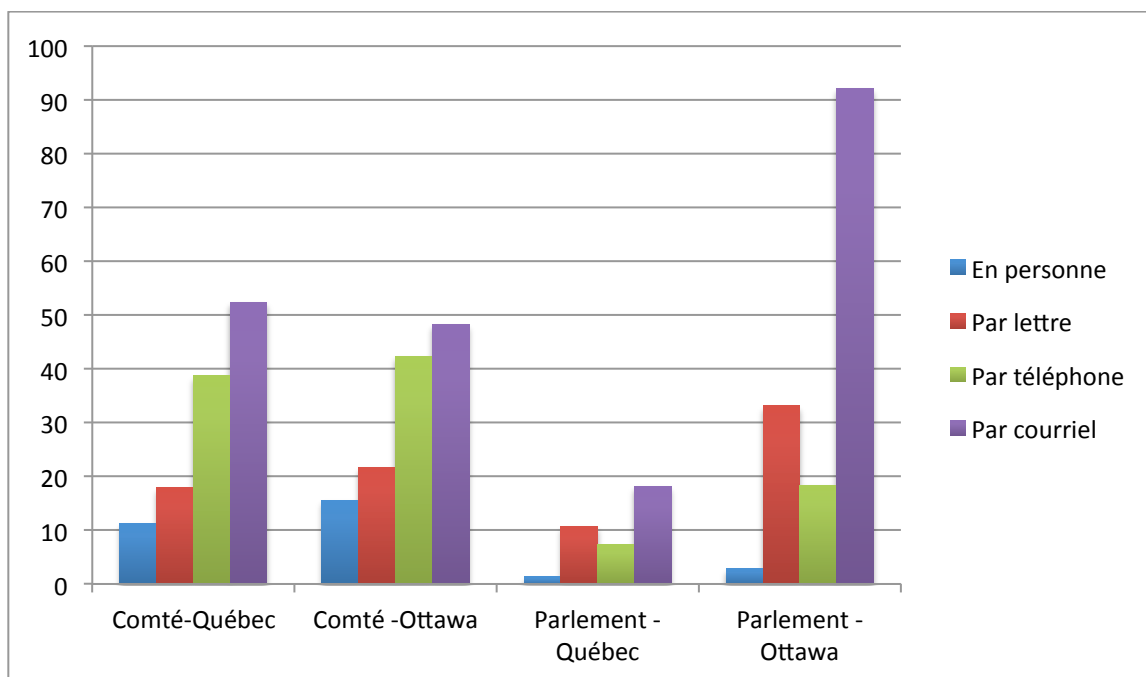
Le graphique 9 illustre le nombre de demandes formulées en personne, par lettre, par téléphone ou par courriel auprès des parlementaires de l'Assemblée nationale et de la Chambre des communes en moyenne par semaine. Globalement, les députés oeuvrant aux deux paliers reçoivent un volume comparable de demandes. Toutes proportions gardées, puisque les circonscriptions de l'Assemblée nationale sont moins peuplées, cela veut dire que leurs députés

---

reçoivent davantage de demandes en circonscription. Par ailleurs, leurs homologues fédéraux sont davantage sollicités au parlement, notamment par la voix du courrier électronique.

### **Graphique 9**

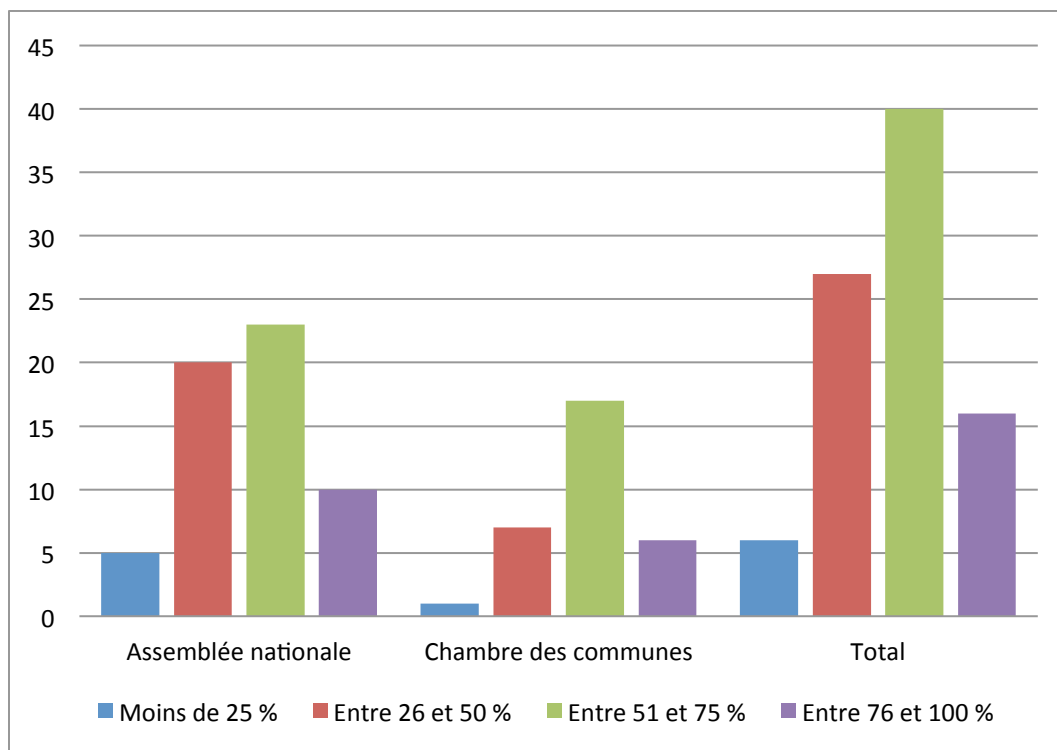
***Nombre et forme des demandes selon le Parlement et la localisation du bureau en 2011***



Les données précédentes permettent de mesurer le volume des demandes formulées auprès des députés québécois. Pour y répondre, ils disposent cependant d'employés politiques pouvant être appelés à agir en circonscription ou au parlement selon leurs besoins spécifiques.

Le graphique 10 nous indique d'ailleurs que la majeure partie des dossiers soumis à un député est traitée de façon autonome par son personnel politique. En effet, six députés sur dix ont indiqué qu'ils n'avaient pas besoin de s'impliquer dans plus de la moitié des cas. Au niveau fédéral seulement, ce taux monte à 74% comparativement à 56,9% pour les députés de l'Assemblée nationale du Québec. Concrètement, les députés québécois siégeant à Ottawa sont donc moins appelés à s'impliquer dans les dossiers de comtés que leurs homologues siégeant à Québec.

**Graphique 10**  
**Proportion du nombre de dossiers traités de façon autonome  
par le personnel politique selon le parlement**



\*\*\*

En définitive, les données obtenues nous ont permis de tracer une certaine évolution de la charge de travail des députés en lien avec leur circonscription. Trois éléments majeurs méritent d'être soulignés. Dans un premier temps, la proportion du temps de travail consacrée à la circonscription serait demeurée stable depuis les années 70. Deuxièmement, le type de demandes aurait connu une transformation depuis les années 60 et ce, en passant de cas axés sur l'obtention de biens, de service et d'emploi vers une assistance auprès de citoyens quant face à l'appareil administratif. Enfin, le bureau de comté demeure le premier lien du député avec ses commettants quant à la formulation des demandes. Il appert cependant que l'avènement du courriel a permis un certain décloisonnement, tout en favorisant un accroissement du volume de demande.



---

### 3. Ottawa ou Québec : des réalités différentes?

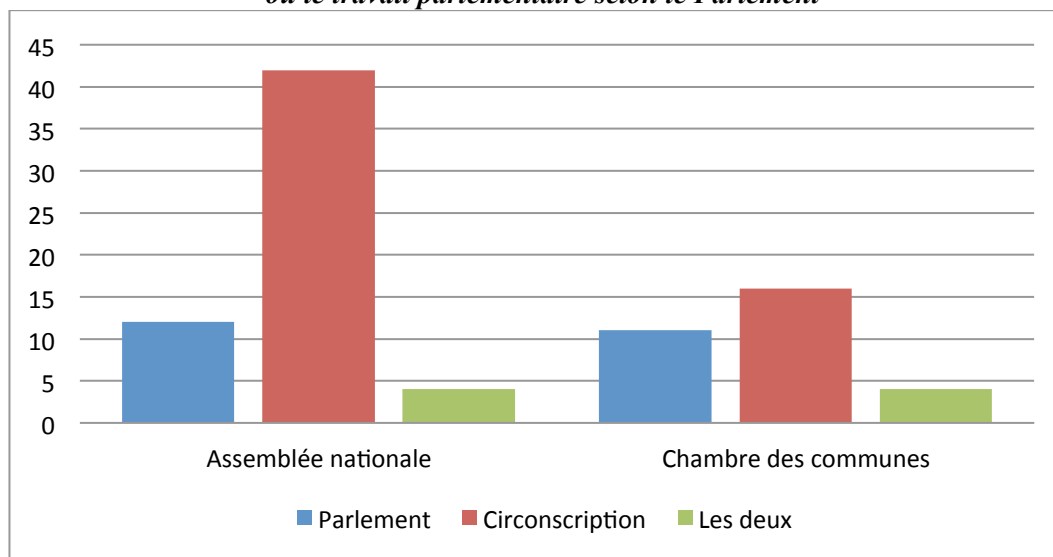
Le type de travail effectué en circonscription par un député n'est pas étranger aux règles et aux caractéristiques institutionnelles du système politique au sein duquel il évolue. Dans le cas du Québec, le régime fédéral pose le défi de la double représentation. De façon plus précise, nous aborderons trois enjeux liés à cette réalité. Il s'agit d'abord de la préférence des parlementaires. Nous présenterons également des données quant à la perception que l'on entretient face au travail des députés siégeant dans l'autre parlement que le sien. Enfin, nous évaluerons le niveau de collaboration entre les élus des deux niveaux.

*Le Parlement plaît davantage à Ottawa qu'à Québec* – Trois éléments institutionnels distinguent le travail des élus selon que l'on siège à Ottawa ou à Québec. Il y a d'abord la taille des circonscriptions. Comme nous l'avons vu, les circonscriptions composant l'Assemblée nationale sont moins peuplées que celles associées à la Chambre des communes. Pour une même population, on en dénombre 125 pour 75. Deuxièmement, les compétences constitutionnelles de chacune des chambres diffèrent, ce qui peut engendrer des distinctions quant à la charge de travail des élus en circonscription, mais aussi au parlement. On attribue d'ailleurs davantage de services directs auprès de la population au niveau strictement québécois (santé, SAAQ, CSST, éducation, municipalités, etc.). Enfin, pour une majorité de Québécois, l'Assemblée nationale demeure le premier lieu d'identification sur le plan politique (Montigny et Pelletier, 2009).

Dans ce contexte, il est intéressant de voir si des distinctions sont observables sur le plan de la préférence entre le travail de circonscription ou le travail parlementaire selon que l'on siège à Québec ou à Ottawa. Même si le travail en circonscription constitue toujours leur premier choix, le graphique 11 illustre une différence notable entre ces deux types de parlementaires.

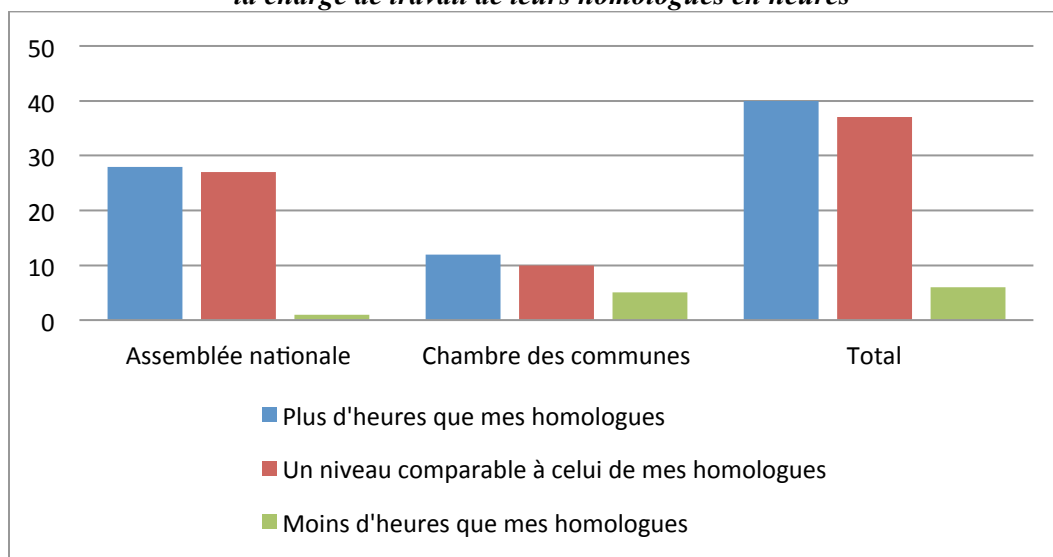
Les députés siégeant à Ottawa préfèrent, dans une plus grande proportion que leurs homologues de l'Assemblée nationale le travail parlementaire. En effet, sur les 31 députés fédéraux de notre échantillon, 11 disent préférer le travail en Chambre, ce qui représente 35,5%. Sur les 58 députés de l'Assemblée nationale, seulement 12 ont fait ce choix, soit 20,7%.

**Graphique 11**  
**Préférence quant au travail en circonscription**  
**ou le travail parlementaire selon le Parlement**



*Une évaluation de la charge de travail de son homologue* – Les données présentées plus haut nous ont permis de comprendre ce que représentait en heures la charge de travail des députés québécois ainsi que le temps consacré aux diverses tâches effectuées en circonscription. Nous avons également voulu connaître la perception des députés quant à la somme de travail accomplie par leurs homologues siégeant à l’autre parlement.

**Graphique 12**  
**Perception des parlementaires quant à**  
**la charge de travail de leurs homologues en heures**



---

Présentées au graphique 12, les données recueillies sont partagées. 28 députés de l'Assemblée nationale considèrent effectuer davantage d'heures pas semaine que leurs homologues, alors que 27 jugent que ce nombre d'heures est comparable. Au niveau fédéral, 12 députés considèrent travailler davantage que leurs homologues de l'Assemblée nationale, 10 tout autant et 5 moins d'heures.

Deux constats s'imposent. D'abord, peu importe le niveau où ils siègent, plus de la moitié des parlementaires interrogés estiment en faire davantage que leurs homologues. Deuxièmement, seuls quelques députés évoluant à la Chambre des communes ont estimé en faire moins que leurs homologues de l'Assemblée nationale.

***Le choix de la collaboration*** - Buck et Cain (1990) ont étudié les relations entretenues entre les députés britanniques et les élus municipaux de leur circonscription. Ils relèvent l'existence de tensions lorsque les élus évoluant sur un même territoire ne sont pas de la même appartenance politique. Ces tensions se manifestent particulièrement sur le plan de la recherche de visibilité et du mérite lié au règlement d'un dossier. Cela est d'autant plus vrai lorsque le député est très actif et qu'il siège dans une circonscription compétitive sur le plan électoral. Suite à la dévolution, Russell et Bradbuy (2007) ont constaté le même phénomène entre les élus de Westminster et les représentants des nouvelles assemblées.

Au Canada, plusieurs facteurs institutionnels plaident pour que l'on observe une faible interaction entre les députés fédéraux et provinciaux. Franks (2007:37) souligne le partage des compétences lié au fédéralisme, la domination de l'exécutif dans le processus politique, les liens ténus, voire inexistantes entre la plupart des partis politiques provinciaux et fédéraux, et l'existence de cartes électorales différentes (à l'exception de l'Ontario). Il ajoute cependant que les Canadiens ne se formalisent pas nécessairement du partage constitutionnel des compétences lorsque vient le temps de s'adresser à un député. Conséquemment, les députés fédéraux et provinciaux peuvent se trouver en situation de concurrence.

Des données recueillies par Docherty (2005) indiquent pourtant que la vaste majorité des députés, tant fédéraux que provinciaux, redirigent la plupart des dossiers qui ne relèvent pas de leur juridiction. Ces données sont présentées au tableau 5. Docherty (2005 :86-87) constate également que ceux qui tentent de régler eux même les cas relevant d'une autre juridiction le font dans un souci d'efficacité plutôt que de compétition.

**Tableau 5**  
*Le traitement des cas selon la juridiction au Canada (Docherty, 2005 : 87)*

<b>Transférez-vous les dossiers au palier approprié?</b>	<b>Députés fédéraux transférant un dossier à un député provincial</b>	<b>Députés provinciaux transférant un dossier à un député fédéral</b>
<b>Toujours</b>	37,6%	45,7%
<b>Souvent</b>	47,1%	38,6%
<b>Parfois</b>	11,8%	13,6%
<b>Jamais</b>	3,5%	2,2%
<b>Total (N)</b>	100% (85)	100% (184)

Quelques années plus tard, nous avons repris le même exercice que Docherty, mais avec un échantillon exclusivement québécois. Les données recueillies sont présentées au tableau 6. On y constate un niveau encore plus élevé de collaboration entre les députés que celui observé par Docherty (2005) pour l'ensemble du Canada. De même, les parlementaires de l'Assemblée nationale seraient légèrement plus enclins que leurs homologues d'Ottawa à transférer le dossier d'un commettant.

**Tableau 6**  
*Le traitement des cas selon la juridiction au Québec 2011*

<b>Transférez-vous les dossiers au palier approprié?</b>	<b>Députés fédéraux transférant un dossier à un député provincial</b>	<b>Députés provinciaux transférant un dossier à un député fédéral</b>
<b>Toujours</b>	67,7%	74,2%
<b>Souvent</b>	22,6%	18,9%
<b>Parfois</b>	9,7%	6,9%
<b>Jamais</b>	0%	0%
<b>Total (N)</b>	100% (31)	100% (58)

Les députés fédéraux québécois et ceux de l'Assemblée nationale ayant répondu à notre questionnaire affirment dans une proportion de 67,7% et de 74,2% toujours transférer au palier approprié les dossiers qui leurs sont soumis. Les données recueillies pour cette question par Docherty (2005) pour l'ensemble du Canada était de 37,6% et de 42,7%. Tout comme lui, nous observons néanmoins une propension moindre que les élus fédéraux à transférer ce type de

---

dossier à leur homologue siégeant à l'autre parlement. Ses nuances étant apportées, nous pouvons cependant conclure à un niveau très élevé de collaboration.

\*\*\*

Sur le plan institutionnel, les députés québécois siégeant à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des communes peuvent connaître des réalités différentes. Nous constatons d'ailleurs qu'un plus grand nombre de députés fédéraux, toute proportion gardée par rapport à ceux de l'Assemblée nationale, préfèrent le travail parlementaire à celui en circonscription. Nous observons également que près de la moitié des parlementaires estiment en faire plus que leurs homologues et ce, peu importe le parlement où ils siègent. Cela n'empêche cependant pas un niveau de collaboration très élevé entre eux.

## **Conclusion**

Le travail en circonscription constitue une facette centrale de la tâche du député. Pourtant, bien peu de travaux furent réalisés pour analyser la forme qu'il prend dans le Québec d'aujourd'hui. Ceux réalisés par Tremblay et Pelletier (1995) misaient davantage sur l'étude des genres. Les travaux de Gélinas (1968-1969) s'inscrivent dans un contexte différent. Or, la littérature associée à des régimes politiques comparables révèle que des changements sont survenus, et ce, tant sur le plan de la charge de travail des députés que sur la façon dont ils conçoivent leur carrière parlementaire. Dans le cas du Québec, les données recueillies nous permettent de dégager certains constats quant au rôle de député, à l'évolution du travail en circonscription et quant aux différences observées selon le niveau politique.

Au sujet du rôle de député, il est intéressant de constater qu'une majorité de députés québécois voient toujours leur rôle comme étant d'abord celui de représentant de circonscription et ce, tout comme c'était le cas à l'époque de la Révolution tranquille. Ceci dit, ils se voient cependant moins porter des idées personnelles ou agir en faveur de corps intermédiaires qu'à l'époque. Par ailleurs, on note que l'arène parlementaire et le jeu politique qui y est associé plaisent davantage aux hommes qu'aux femmes. De même, ces dernières se considèrent davantage comme des travailleuses sociales en circonscription alors que leurs collègues masculins se voient plutôt

---

comme des agents de développement. On constate enfin que, toute proportion gardée, un plus grand nombre de femmes que d'hommes se considèrent comme étant des politiciens de carrière.

En ce qui concerne les réalités vécues par les députés en circonscription, la proportion du temps passé en circonscription demeure relativement la même qu'il y a 35 ans. Nous observons cependant que la tâche en terme d'heures consacrées au travail en circonscription est importante. Celle-ci serait d'ailleurs légèrement plus importante chez les élus fédéraux dans la mesure où ils doivent répondre à davantage d'évènements officiels en raison de la taille de leur circonscription. La littérature nous enseigne également que le personnel politique de circonscription joue un rôle central dans le travail de circonscription. C'est également le cas au Québec puisque la majeure partie des dossiers demeure traitée de façon autonome par le personnel politique. Ceci dit, le type de cas soumis a évolué depuis l'époque de la Révolution tranquille. Les députés doivent maintenant répondre à davantage de dossiers liés à de l'information ou à de l'accompagnement auprès de l'administration publique plutôt qu'à des demandes de biens, de services ou d'emplois.

Même si une part appréciable de parlementaires estime en faire davantage que leurs homologues, nous avons par ailleurs constaté une collaboration harmonieuse entre les députés québécois siégeant à Québec et ceux siégeant à Ottawa. Ces derniers préfèrent cependant le volet parlementaire de leur travail dans une plus forte proportion que leurs collègues de Québec.

Les résultats présentés dans ce texte constituent une première étape au sein d'un projet de recherche plus vaste. En effet, le questionnaire administré aux parlementaires québécois nous a révélé bien d'autres données, notamment sur la fréquence des séjours en circonscription ou sur l'influence du type de comté sur les activités d'un député. Cet agenda de recherche, en plus de dresser le profil actuel des élus, nous permet de mieux comprendre ce qui anime leur engagement auprès de leur communauté. À l'heure où les électeurs sont plus que jamais cyniques envers leurs députés, il permet également d'illustrer une facette méconnue de leur travail auprès de leurs concitoyens.

---

## Bibliographie

- Briggs, Jacqui, "What's in it for women? The motivations, expectations and experiences of female local councilors in Montreal, Canada and Hull, England", *Local Government Studies*, Vol. 26, No.4, 2000, pages 71 – 84.
- Buck, J. Vincent et Bruce E. Cain, "British MPs in Their Constituencies", *Legislative Studies Quarterly*, Vol. 15, No. 1, 1990, pp. 127-143.
- Cain, Bruce E., John A. Ferejohn et Morris P. Fiorina, *The Personal Vote : Constituency service and Electoral Independence*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1987.
- Clapp, Charles L., *The Congressman : his work as he sees it*, Washington, D.C., Brookings Institution, 1964.
- Clarke, Harold D., Richard G. Price et, Robert Krause, "Constituency Service among Canadian Provincial Legislators: Basic Findings and a Test of Three Hypotheses", *Revue canadienne de Science politique*, Vol.8, No.4, 1975, pp.521-542.
- Docherty, David Campbell, *Legislatures*, Vancouver, UBC Press, 2005.
- Docherty, David Campbell, "Canada: Political Careers between Executive Hopes and Constituency Work", dans Jens Borchert et Jürgen Zeiss (dir.), *The Political Class in Advanced Democracies*, Oxford, Oxford Scholarship Online, 2003, pp.67- 84.
- Docherty, David Campbell, *Mr. Smith goes to Ottawa: life in the House of Commons*, Vancouver, UBC Press, 1997.
- Fenno, Richard F., "U.S. House Members in Their Constituencies: An Exploration", *The American Political Science Review*, Vol. 71, No. 3, 1977, pp. 883-917.
- Franks, C.E.S., "Members and Constituency Roles in the Canadian Federal System", *Regional & Federal Studies*, Volume 17, No. 1, 2007, pp. 23-45.
- Gay, Oonagh, "MPs go back to their Constituencies", *Political Quarterly*, Vol. 76, No. 1, 2005, pp. 57-66.
- Gélinas, André, *Les parlementaires et l'administration au Québec*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1969.
- Gélinas, André, « Les parlementaires et l'administration publique au Québec », *Canadian Journal of Political Science*, Vol. 1, No.2, 1968, pp.164-179.
- Halligan, John, Robert Krause, Robert Williams et Geoffrey Hawker, "Constituency Service among Sub-National Legislators in Australia and Canada", *Legislative Studies Quarterly*, Vol. 13, No. 1, 1988, pp. 49-63.
- Hare, John, *Au origines du parlementarisme québécois*, Québec, Septentrion, 1993.

- 
- King, Anthony, "The Rise of the career of Politician in Britain – And its Consequences", *British Journal of Political Science*, Vol.11, No.3, 1981, pp-249-285.
- Kuklinski, James, Richard F. Fenno, Morris P. Fiorina; John W. Kingdon, "Representative-Constituency Linkages: A Review Article of Home Style: House Members in their Districts Review of Representatives, Roll Calls, and Constituency Review of Congressman's Voting Decisions", *Legislative Studies Quarterly*, Vol. 4, No. 1, 1979, pp. 121-140.
- Lemieux, Vincent, « Le législateur et le médiateur: Analyse d'une campagne électorale », *Recherches sociographiques*, Vol.3, No.3, 1962, pp.331-345.
- Montigny, Eric et Réjean Pelletier, « Le pouvoir législatif : le Sénat et la Chambre des communes », dans Manon Tremblay et Réjean Pelletier (dir.), *Le Parlementarisme canadien*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2009, pp.337-378.
- Norris, Pippa, "The Puzzle of Constituency Service", *Journal of Legislative Studies*, Vol.3, No. 2, 1997, pp.29-49.
- Norton, Philip et David Wood, *Back from Westminster: British MPs and their Constituents*, Lexington, University Press of Kentucky, 2003.
- Norton, Philip, "The Growth of the Constituency Role of the MP", *Parliamentary Affairs*, Vol. 47, No. 4, 1994, pp. 705-720.
- Russell, Meg et Jonathan Bradbury, "The Constituency Work of Scottish and Welsh MPs: Adjusting to Devolution", *Regional & Federal Studies*, Vol. 17, No. 1, 2007, pp. 97-116.
- Searing, Donald D., "The role of the good constituency member and the practice of representation in Great Britain", *The Journal of politics*, Vol. 47, No. 2, 1985, pp. 348-381.
- Scholl, Edward L., "The Electoral System and Constituency-Oriented Activity in the European Parliament", *International Studies Quarterly*, Vol. 30, No. 3, 1986, pp. 315-332.
- Studlar, Donley T. et Ian McAllister, "The electoral connection in Australia: Candidate roles, campaign activity, and the popular vote", *Political Behavior*, Vol.16, No.3, 1994, pp.385-410.
- Tremblay, Manon et Réjean Pelletier, *Que font-elles en politique?*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995.